



ARRETE N° ARR 26.186/G

**FERMETURE DU SKATEPARK A COMPTER DU LUNDI 27
AVRIL 2026 JUSQU'AU DIMANCHE 24 MAI 2026**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2212-5,

VU l'arrêté n°26.176/K en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature provisoire consentie à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, pour la période du 20 au 25 avril 2026 inclus,

CONSIDERANT l'état de dégradation du site et de certains modules nécessitant des travaux de réparation,

CONSIDERANT que ces travaux rendent l'équipement dangereux et impropre à son utilisation,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du Skatepark situé boulevard Charles de Gaulle à Brunoy,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Skatepark situé boulevard Charles de Gaulle est fermé au public à compter du lundi 27 avril 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux de réparation, prévus le dimanche 24 mai 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, l'accès au site est strictement interdit à toute personne non autorisée.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de la Ville de Brunoy,
Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 26.186/G

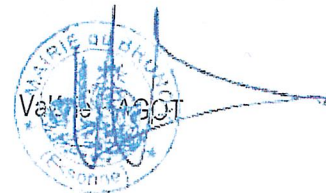
**FERMETURE DU SKATEPARK A COMPTER DU LUNDI 27
AVRIL 2026 JUSQU'AU DIMANCHE 24 MAI 2026**

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 20 avril 2026

Pour le Maire
par délégation,

La Première Adjointe



Acte publié sur le site de la Ville le : 21/04/2026.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.186/G

Objet de l'acte : FERMETURE DU SKATEPARK A COMPTER DU LUNDI 27 AVRIL 2026 JUSQU'AU DIMANCHE 24 MAI 2026

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260420-BRU_AR_25872_1-AR

Date de l'acte : 20/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25872_1

Date de réception en Préfecture : 21 avril 2026